DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Délibération n° 2017.09.436

Prévention des déchets : partenariat avec l'association "Les Jardiniers Charentais" et subvention associée

LE VINGT HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 septembre 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BIDOIRE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Gilles CHAGNAUD, Danièle MERIGLIER, Jean-Christophe THIANT

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude COURARI à Jacky BOUCHAUD, Denis DOLIMONT à Jean-Jacques FOURNIE, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Bernadette FAVE à Véronique ARLOT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Pascal MONIER à Joël GUITTON, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Eric SAVIN à Michel BUISSON, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER, Gilbert CAMPO par Gilles CHAGNAUD, Thierry MOTEAU par Jean-Christophe THIANT

Excusé(s) :

Jean-Marie ACQUIER, Catherine DEBOEVERE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION N° 2017.09.436

DECHETS	Rapporteur : **Monsieur PERONNET**

PREVENTION DES DECHETS : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "LES JARDINIERS CHARENTAIS" ET SUBVENTION ASSOCIEE

GrandAngoulême compte l'association « *Les Jardiniers Charentais* » parmi ses principaux partenaires. Ce partenariat gravite autour d'une ambition commune : réduire les déchets d'activité de jardinage par des pratiques plus respectueuses de l'environnement et à moindre impact pour les milieux. Ainsi, depuis six années, GrandAngoulême soutient l'action de son partenaire en mettant à sa disposition les matériels dont il peut avoir besoin (stand, table, chaises) et en lui octroyant annuellement une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 €.

Au cours de l'année 2016, l'association a réalisé 70 actions de broyage de végétaux chez des particuliers du territoire pour un total de 1 352 m^3 de déchets végétaux détournés des déchèteries (ce qui représente plus de 45 rotations de bennes 30 m^3). Avec l'agrandissement du territoire, les demandes de particuliers augmentent et les Jardiniers Charentais sont de plus en plus sollicités. C'est pourquoi l'association sollicite le soutien de GrandAngoulême pour l'année 2017 une subvention de fonctionnement de 4 000 €.

Par ailleurs, la subvention de fonctionnement est indispensable dans le cadre de la poursuite du partenariat avec l'association : c'est cette subvention qui lui permet d'agir au quotidien sur notre territoire.

Considérant la cohérence de l'action de ce partenaire avec les politiques locales de prévention des déchets,

Considérant l'impact de l'accroissement du territoire communautaire,

Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux, des associations concernées, ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaires du 20 septembre 2017,

Je vous propose

D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de 4 000 € au titre de l'année 2017 à l'association « *Les Jardiniers Charentais* ».

D'IMPUTER la dépense au budget annexe déchets ménagers – article 6574 – sous fonction 812.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **18 octobre 2017**	**Affiché le :** **18 octobre 2017**